

**RÈGLEMENT**  
**DU « PRIX CARRÉ SUR SEINE DE LA VILLE DE BOULOGNE-  
BILLANCOURT »**  
**ET DU « PRIX DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION  
CARRE SUR SEINE »**  
**DES RENCONTRES ARTISTIQUES CARRE SUR SEINE**

1. Généralités
2. Dotations
3. Conditions de participation
4. Dossiers acceptés
5. Conditions de sélection
6. Réclamations
7. Droits d'auteurs
8. Règlement

## **1. GÉNÉRALITÉS**

CARRE SUR SEINE, association loi de 1901, dont le siège est situé au 80 rue du Château – 92100 Boulogne-Billancourt attribuera à l'issue des Rencontres Artistiques CARRE SUR SEINE de l'édition 2020, trois dotations de 5 000 € intitulées «

Prix Carré sur Seine de la Ville de Boulogne-Billancourt » ainsi qu'une dotation de 2 000 € intitulée «Prix des membres de l'association CARRE SUR SEINE».

Les modalités de candidatures des artistes consistent en une présentation de leur book d'artiste lors de rendez-vous individuels avec des experts du monde de l'art à l'occasion des Rencontres Artistiques 2020 à Boulogne-Billancourt.

## 2. DOTATIONS

Le « **Prix Carré sur Seine de la Ville de Boulogne-Billancourt** » sera décerné à des artistes ayant présenté les travaux les plus remarquables lors des rendez-vous organisés dans le cadre des Rencontres Artistiques CARRE SUR SEINE. Ces dotations, d'une valeur totale de 5 000 euros chacune, seront attribuées à l'issue des Rencontres par un jury composé des experts présents aux lectures de portfolio.

Le « **Prix des membres de l'association CARRE SUR SEINE** » sera décerné à l'artiste ayant présenté le travail le plus remarquable à l'issue du cycle « Ecoutez-Voir » consacré aux coups de cœur des experts des Rencontres Carré sur Seine.

Cette dotation, d'une valeur de 2 000 €, sera attribuée par le jury composé des membres de l'association CARRE SUR SEINE.

« Ecoutez-voir » sont des rendez-vous mensuels publics organisés dans les galeries de Carré sur Seine durant lesquels trois artistes viennent présenter leur travail au public au cours d'une vidéo-projection. Les conférences « Ecoutez-voir » peuvent exceptionnellement être organisées en visio-conférence.

### 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les Rencontres Artistiques Carré sur Seine sont ouvertes à tous les artistes, quels que soient leur discipline, leur âge et leur nationalité.

Une première sélection des dossiers s'effectuera par mail.

La date limite de réception des dossiers est fixée au dimanche 31 mai 2020.

Les dossiers sont à envoyer à l'adresse [carresurseine2020@gmail.com](mailto:carresurseine2020@gmail.com) selon les [modalités suivantes](#) disponibles sur le site de l'association [www.carre-sur-seine.com](http://www.carre-sur-seine.com).

Cette première étape de candidature est gratuite.

Un comité de sélection composé des membres de l'association CARRE SUR SEINE effectuera une sélection.

Les candidats seront sélectionnés en fonction de la qualité de

leur dossier, des places disponibles pour les lectures, de la date d'arrivée de leur dossier.

Les candidats, qui auront été avisés de leur sélection par email, pourront ainsi postuler au « Prix Carré sur Seine de la Ville de Boulogne-Billancourt » et au « Prix des membres de l'association CARRE SUR SEINE » en participant aux lectures de portfolio organisées par l'association CARRE SUR SEINE à l'occasion des rencontres artistiques CARRÉ SUR SEINE.

Il sera également communiqué aux artistes sélectionnés une date à laquelle ils auront accès aux plannings des experts des Rencontres. Ils pourront alors s'inscrire pour des rendez-vous individuels de 20 minutes par expert.

Dans un souci d'équité, chaque candidat sélectionné pourra prendre maximum 5 rendez-vous, aux jours et heures de leurs choix, dans la limite du nombre de places disponibles et des créneaux de présence des experts qu'ils convoitent.

En cas de dépassement du nombre de 5 séances réglementaires, le candidat se verra supprimer arbitrairement des séances afin de rester dans la limite du nombre de séances autorisé par candidat et ce sans possibilité de remboursement.

Bien entendu, s'il reste des places à pourvoir après ces inscriptions, nous lèverons cette limitation.

L'envoi des accès aux plannings des experts se fait progressivement selon différents paramètres :

1. Nombre de plannings d'experts disponibles (qui varie dans le temps)
2. Date de candidature
3. Qualité du travail artistique

Pour chaque rendez-vous individuel avec un expert, la participation aux frais est de 10 euros. Aucun remboursement ne sera possible en cas de doublon ou d'erreur lors de la prise de rendez-vous mais aussi de retard ou désistement du candidat le jour de l'événement.

En cas d'absence d'un expert et de rencontre non effectuée, le candidat pourra prétendre à un remboursement de la séance sur simple demande.

Il pourra être délivré un reçu pour les professionnels sur simple demande.

Si les Rencontres artistiques CARRE SUR SEINE ne peuvent, pour des raisons de force majeure, se tenir physiquement, CARRE SUR SEINE se réserve le droit de les organiser en visioconférence.

Compte tenu du nombre de candidats, afin d'éviter les abus et de préserver la tranquillité des experts, toute prise de contact individuelle avec un expert 3 mois avant et après les Rencontres est formellement interdite et pourra faire l'objet

l'objet d'une annulation de la participation de l'artiste sans remboursement.

#### 4. DOSSIERS ACCEPTÉS

Le dossier devra se présenter par email simple selon l'organisation suivante (pas de *wetransfer* ni de *zip*) :

**Objet du mail** : candidature + prénom et nom du candidat

**Corps du mail** :

- Nom,
- Prénom,
- Âge,
- Nationalité,
- Site internet (si disponible)
- Compte Instagram (si disponible)

**Pièce jointe** : un seul et unique fichier PDF intitulé du nom et prénom du candidat comprenant :

- Biographie
- Texte de démarche et note d'intention
- Minimum 10 visuels légendés et représentatifs de la série présentée
- Poids max 8M0

Les dossiers envoyés par *wetransfer* ne seront pas acceptés.  
Les candidatures qui ne respecteront pas ce format ne seront pas prises en compte.

## 5. CONDITIONS DE SÉLECTION

Pour le « Prix Carré sur Seine de la Ville de Boulogne-Billancourt », un jury composé des experts ayant participé aux Rencontres artistiques de l'Association Carré sur Seine se réunira après les lectures de portfolios afin d'élire les lauréat.e.s. Les résultats seront dévoilés lors de l'événement « Carte Blanche aux galeries de Boulogne-Billancourt » qui se tient tous les ans en début d'année.

Pour le « Prix des membres de l'association CARRE SUR SEINE », un jury composé des membres de l'association CARRE SUR SEINE se réunira à la fin du cycle annuel « ECOUTEZ-VOIR » afin d'élire un lauréat. Les résultats seront dévoilés à l'issue de la réunion de ce jury.

## 6. RÉCLAMATIONS

La participation à ces lectures de portfolios et la candidature au « Prix Carré sur Seine de la Ville de Boulogne » ainsi qu'au « Prix des membres de l'association CARRE SUR SEINE » impliquent le plein accord des participants sur l'acceptation du

présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux sélections et résultats.

L'association CARRE SUR SEINE ne pourra être tenue pour responsable si, par suite d'un cas de force majeure ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou même si les lectures de portfolios CARRÉ SUR SEINE étaient modifiées ou purement et simplement annulées.

Si un candidat oublie ses tirages ou son portfolio sur place, lors des rencontres artistiques l'association CARRÉ SUR SEINE ne pourra être tenue responsable des éventuelles dégradations ou disparitions.

## 7. DROITS PHOTOGRAPHIQUES

Les participants certifient que les photographies de leurs œuvres sont libres de droits et autorisent la représentation gratuite des photographies de leurs œuvres dans le cadre de la promotion du prix CARRÉ SUR SEINE et de l'association CARRÉ SUR SEINE.

Seuls les lauréats du prix bénéficient d'une dotation financière.



## 8. RÈGLEMENT

Le règlement intégral est consultable sur le site Internet de l'association organisatrice :

<https://carre-sur-seine.com/modalites/>